

**Déclaration commune**  
**entre**  
**le ministère du Tourisme du gouvernement du Québec**  
**et**  
**le Bureau du Tourisme de la province du Shandong,**  
**République populaire de Chine**

Le tourisme est en plein essor au Québec et au Shandong et offre un potentiel important de développement des marchés. La collaboration entre les deux partenaires permettra de pouvoir bénéficier de l'expérience diversifiée de l'autre et ainsi favorisera le développement des marchés touristiques respectifs.

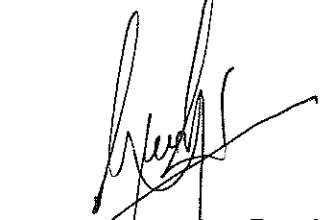
**Considérant** l'Entente portant sur le développement des liens d'amitié et des échanges entre le Québec et le Shandong, ainsi que du Protocole complémentaire à l'Entente, signés à Jinan le 6 août 2008;

Le ministère du Tourisme du Québec et le Bureau du Tourisme de la province du Shandong ont l'intention de :

- collaborer afin de promouvoir le tourisme entre le Québec et le Shandong, notamment par les initiatives suivantes :
  - a. l'échange périodique d'informations;
  - b. des missions annuelles de part et d'autre, ayant pour but de mieux connaître les ressources respectives, d'évaluer l'état d'avancement des travaux et d'identifier des avenues de collaboration future;
  - c. favoriser la participation des entreprises touristiques aux festivals et événements touristiques majeurs du Québec et du Shandong;
  - d. le développement des plateformes de mise en marché des produits et forfaits touristiques pour le Québec et le Shandong;
  - e. l'échange d'expertise afin d'accroître l'intérêt pour leurs destinations touristiques respectives;
  - f. le développement du réseautage en tourisme au Québec et au Shandong.
  
- répondre, dans la mesure du possible, aux demandes d'appui de l'autre partenaire pour ses besoins de formation et organiser régulièrement des missions d'étude au Québec et au Shandong à l'intention des agents touristiques, agents de voyage et responsables d'entreprises touristiques afin d'accroître leur performance dans le secteur du tourisme;

- encourager les entreprises touristiques à établir des agences de voyages au Québec et au Shandong ainsi que des collaborations entre les responsables des attraits touristiques majeurs;
- soumettre les projets de coopération au Groupe de travail mixte Québec - Shandong créé par le Protocole complémentaire à l'Entente portant sur le développement des liens d'amitié et des échanges entre le Québec et le Shandong, signé à Jinan le 6 août 2008.

Fait à Jinan, le 23 octobre 2009 en versions française et chinoise.



Madame Louise Pagé  
Sous-ministre  
Ministère du Tourisme du Québec

Monsieur Liang Wensheng  
Directeur général adjoint  
Bureau du Tourisme de la province de  
Shandong

